



Démission en contrat d'apprentissage

Par **poun**, le **02/07/2008** à **12:26**

Bonjour, rnje suis en contrat d'apprentissage depuis le 25/09/2006 et ce jusqu'au 30/08/2008. Seulement, je suis en arrêt maladie depuis debut juin 2008 et je devrais travailler jusqu'au 30 aout 2008, je n'en suis pas capable pour des raisons de santé. Ma directrice ne veux pas signer de contrat à la miable, comment puis-je démissionner autrement, et quel en sont les risques?